

ALCOOL ET DROGUES AU VOLANT

L'alcool et les drogues (y compris certains médicaments) affectent notre capacité de conduire. Peu importe la quantité consommée, conduire sous leur effet peut être criminel et causer un accident.

FAITS

QUOI?

- Chaque année, en moyenne, de 2016 à 2020, en raison de l'**alcool au volant**:
 - **85** décès sont survenus (25 % des décès causés par les accidents de la route);
 - **200** personnes ont été blessées gravement (15 % des personnes ayant subi de graves blessures dans les accidents de la route).
- La présence de **drogues ou de médicaments** a été décelée dans le sang de 38 % des conducteurs décédés ayant subi un test¹. Le cannabis était la drogue la plus souvent dépistée (21 % des conducteurs décédés et testés).
- Le nombre de sanctions criminelles liées à l'alcool ou à la drogue était en moyenne d'environ 11 400 chaque année, de 2016 à 2020, alors qu'on en dénombrait plus de 20 000 annuellement au début des années 1990.
- Le taux de récidive des conducteurs ayant commis une infraction liée à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue a diminué de moitié de 2004 à 2020 : il est passé de 30 % à 14 %.
- De 2016 à 2020, en ce qui concerne la conduite avec les facultés affaiblies :
 - la grande majorité des **sanctions criminelles** ont été décernées à des premiers contrevenants (85 %);
 - dans 87 % des **accidents**, le conducteur n'était pas un récidiviste.
- L'alcool et la drogue sont souvent liés à d'autres mauvais comportements sur la route : excès de vitesse, non-port de la ceinture de sécurité et conduite avec un permis non valide ou sanctionné.
- Parmi les conducteurs québécois, au cours des 12 derniers mois :
 - 38 % ont déclaré avoir conduit un véhicule après avoir pris au moins une consommation d'alcool dans les 4 heures précédant leur départ;
 - 4 % ont déclaré avoir conduit un véhicule après avoir pris du cannabis dans les 4 heures précédant leur départ.

QUI?

- **Tout conducteur**, peu importe son sexe, son âge, son expérience de conduite ou ses habitudes de consommation, peut causer un accident routier s'il consomme de l'alcool ou de la drogue.
- Parmi les conducteurs décédés, la proportion de conducteurs décédés en raison de l'alcool au volant est plus élevée chez :
 - les hommes (27 %);
 - les conducteurs âgés de 25 à 54 ans (31 %);
 - les conducteurs d'automobile ou de camion léger (29 %).

1 La présence de drogues ne signifie pas nécessairement que les facultés du conducteur étaient affaiblies au moment de l'accident.

FAITS

- › Parmi les conducteurs décédés, la proportion de conducteurs décédés qui avaient consommé des drogues ou des médicaments est plus élevée chez :
 - les hommes (39 %);
 - les conducteurs âgés de 16 à 24 ans (44 %) et de 25 à 54 ans (45 %).
- › La présence de **cannabis** a été décelée le plus souvent dans le sang des conducteurs décédés âgés de 16 à 19 ans (47 %).
- › La conduite sous l'influence de médicaments est davantage observée chez les femmes et les personnes âgées.

QUAND?

- › Parmi les conducteurs décédés, la proportion de conducteurs décédés en raison de l'alcool au volant est plus élevée lors des accidents qui ont lieu :
 - du vendredi au dimanche (33 %);
 - le soir, de 18 h à minuit (39 %), ou la nuit, de minuit à 6 h (64 %);
 - lors des mois de septembre (31 %), d'octobre (32 %) et de novembre (41 %).
- › Parmi les conducteurs décédés, la proportion de conducteurs décédés qui avaient consommé des drogues ou des médicaments est plus élevée lors des accidents qui ont lieu :
 - le vendredi (44 %) et le dimanche (41 %);
 - le soir, de 18 h à minuit (45 %), ou la nuit, de minuit à 6 h (49 %).

OÙ?

- › Parmi les conducteurs décédés, la proportion de conducteurs décédés en raison de l'alcool au volant est plus élevée lors des accidents qui surviennent :
 - dans les zones où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins (36 %);
 - en milieu rural (26 %);
 - dans une courbe (33 %).
- › Parmi les conducteurs décédés, la proportion de conducteurs qui avaient consommé des drogues ou des médicaments est plus élevée lors des accidents qui surviennent :
 - dans des zones où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins (47 %);
 - en milieu urbain (41 %).

➤ Quelques informations supplémentaires

RISQUE D'ACCIDENT

- Le risque d'accident mortel est 4,5 fois plus élevé chez un conducteur ayant une alcoolémie de 50 à 80 mg/100 ml que chez un conducteur sobre.
- Les études expérimentales et épidémiologiques indiquent que conduire sous l'effet de la drogue augmente le risque d'être impliqué dans un accident. Qui plus est, mélanger drogue et alcool augmente encore davantage le risque d'être impliqué dans un accident.

DÉTECTION

- La drogue au volant est détectable. Les policiers peuvent détecter les conducteurs qui ont les facultés affaiblies grâce aux épreuves de coordination des mouvements et à l'évaluation d'un expert en reconnaissance de drogues.
- Selon Vaillancourt et coll. (2021), chez les conducteurs arrêtés et évalués pour capacité de conduire affaiblie par la drogue de 2014 à 2018, les drogues les plus souvent trouvées sont les méthamphétamines (54 %) et le THC (cannabis) (48 %), puis viennent la cocaïne (29 %) et le GHB (24 %). Par ailleurs, dans 79 % des cas, deux substances ou plus ont été trouvées.
- Les outils de mesure de l'alcoolémie (alcootest mural, alcootest portatif, application ou site Web dans lesquels la personne entre les paramètres de sa consommation, tube à usage unique, etc.) ne sont pas recommandés pour prévenir la conduite avec les facultés affaiblies (fiabilité du résultat discutable, consommation présentant un danger bien avant l'atteinte de la limite légale et pouvant tout de même constituer une infraction criminelle, etc.).

LA LOI

- Bien que le cannabis soit légalisé depuis octobre 2018, il demeure interdit de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue (y compris les médicaments), et ce, peu importe la quantité consommée². Par ailleurs, des seuils (quantité dans le sang) dont le dépassement constitue automatiquement une infraction sont aussi prévus dans la loi³.
- La loi punit non seulement la conduite avec les facultés affaiblies, mais aussi le fait d'avoir la garde ou le contrôle d'un véhicule (être assis derrière le volant – même si le véhicule est en panne –, dormir à l'intérieur du véhicule, utiliser ses accessoires, le déneiger ou mettre quelque chose dans le coffre, etc.) avec les facultés affaiblies.
- En cas de conduite sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, les conséquences⁴ sont lourdes : suspension du permis, saisie du véhicule, évaluation du risque de récidive, amende, perte du permis, casier judiciaire, antidémarrreur, etc. En cas de récidive, les conséquences suivantes peuvent s'ajouter : saisie du véhicule plus longue, interdiction d'acquiescer ou d'immatriculer un véhicule, antidémarrreur à vie, prison.

➤ Solutions/actions à privilégier

Le message clé demeure de ne pas conduire lorsqu'on consomme de l'alcool ou des drogues, même en quantité modérée. Planifiez vos déplacements et prévoyez des solutions de rechange : taxi ou services de transport, transport en commun, service de accompagnement, conducteur désigné ou dormir chez un hôte.

Avec ses partenaires, la Société continue sa lutte contre la conduite avec les facultés affaiblies selon une stratégie qui combine la sensibilisation, les mesures législatives et les opérations de contrôle.

² Par exemple, conduire avec une alcoolémie de 50 mg/100 ml constitue une infraction si la capacité de conduire est affaiblie.

³ Alcool : 80 mg/100 ml; THC : 2 ng/ml; GHB : 5 mg/L; tout niveau détectable pour les autres drogues.

⁴ Les conséquences peuvent varier selon la situation. Toujours se référer aux textes légaux.

► Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025

La Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025 consiste à rappeler à la population les risques d'accident et d'arrestation associés à la conduite d'un véhicule après consommation d'alcool ou de drogue, et ce, même en quantité modérée. Elle vise également à renforcer la perception selon laquelle tout le monde est à risque, peu importe le sexe, l'âge ou les habitudes de consommation.

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité